Envoyé en préfecture le 19/12/2024
Reçu en préfecture le 19/12/2024
Publié le
ID : 029-212901615-20241216-DCM2024_5_9-DE

VILLE DE PLEUVEN

DEPARTEMENT DU FINISTERE

ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

L'an deux mille vingt-quatre, le seize décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de PLEUVEN, s'est réuni à la Mairie de Pleuven, sous la présidence de Monsieur David DEL NERO, Maire

ETAIENT PRESENTS : DEL NERO David, ARZUR Yvon, BERTHOLOM Cyril, CARIOU Philippe, CASELLINO Mona, CORNIC Karine, FRANCHETEAU Laurent, HERFAUT Denis, KERNEVEZ Marie-Hélène, LAGADIC Christophe, LE BER Caroline, MARTIN Corinne, MILIN Claudine, RIVIERE Christian, ROUÉ Christian, SIMON Mikaël, SINIC Aurélie

POUVOIR : a donné pouvoir GOURVES Muriel à BERTHOLOM Cyril

EXCUSEES : CARLIER Morgane, LE BOSSER Olivia

Secrétaire de séance : Monsieur BERTHOLOM Cyril

NOMBRE DE CONSEILLERS : 23
NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 20
PRESENTS A LA SEANCE : 17
DATE DE LA CONVOCATION : 10 DECEMBRE 2024
DATE D'AFFICHAGE : 11 DECEMBRE 2024

DCM N°2024-5-9
Objet : Rétrocession de voirie « Hameau de Toul An Bic »

Vu l'article L 2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Par courrier en date du 11 octobre 2023, l'ASL du Hameau de Toul An Bic représentée par Monsieur Mikael MORVAN, a sollicité la rétrocession de la voirie du Hameau de Toul An Bic à la Commune.

Par courrier en date du 27 février 2024, la société DOM&TERRE représentée par Monsieur Arnaud LE BOURGEOIS, et l'ASL du Hameau de Toul An Bic nous font part de leur souhait que cette rétrocession soit effectuée entre le lotisseur et la Commun ; décision validée par courrier en date du 27 mai dernier par les colotis.

Conformément à la délibération n° 2023-4-8 du 30 octobre 2023, l'ensemble des frais inhérents à la reprise des voiries sera à la charge du demandeur.

Vu le document d'arpentage établi par le Cabinet CIT, et la déclaration d'achèvement et de conformité des travaux,

Considérant que par courrier en date du 27 mai 2024, l'ASL du Hameau de Toul An Bic nous informe que les problématiques liées à l'écoulement des eaux pluviales sont résolues,

Entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal
A 16 Pour
2 Abstentions (Mona CASELLINO – Corinne MARTIN)

- ***Accepte la rétrocession de la voirie du Hameau de Toul An Bic selon le plan établi par le cabinet CIT,***
- ***Accepte que la présente rétrocession soit effectuée entre la société DOM&TERRE et la Commune de Pleuven,***

Envoyé en préfecture le 19/12/2024
Reçu en préfecture le 19/12/2024
Publié le
ID : 029-212901615-20241216-DCM2024_5_9-DE

- ***Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la question dont l'acte notarié,***
- ***Décide de classer la voirie du Hameau de Toul An Bic dans le domaine public communal après signature de l'acte notarié constatant le transfert de propriété.***

Délibéré en mairie les jour, mois et an susdits,

Le Maire,

David DEL NERO